



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Union des villes suisses (UVS)
Monsieur Martin Flügel
Directeur
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par Fabrice Bernard
notre réf. A.1/2022/13 – sm
votre réf.

Lausanne, le 3 mars 2022

Consultation relative à la modification de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme

Monsieur le Directeur,

La Municipalité de Lausanne se réfère à la consultation mentionnée sous rubrique et vous remercie de l'y avoir associée.

Le projet de modification temporaire des fonds fédéraux renforçant le soutien à l'innovation dans la branche du tourisme (INNOTOUR) se justifie pleinement dans le contexte actuel caractérisé par la nécessité d'investir dans l'innovation alors que la capacité des acteurs touristiques urbains à le faire est des plus limitée en raison de pertes d'exploitation massives en 2020 et 2021.

Toutefois, malgré l'augmentation de soutien fédéral de 50% à 70% du budget des projets, les acteurs des destinations touristiques urbaines plus axées sur le tourisme d'affaire et de congrès auront sans doute des difficultés à assurer une part d'autofinancement de 30% pour investir dans l'innovation et faire évoluer l'offre de façon à répondre aux nouveaux enjeux que la crise du COVID-19 a pu révéler, ceci tant les pertes sont importantes depuis deux ans.

Ainsi, si la Municipalité est pleinement favorable à la révision mise en consultation, elle propose en plus de diminuer la part d'autofinancement de 30% à 20% pour les projets INNOTOUR issus du milieu du tourisme urbain d'affaires et de congrès, qui est le secteur le plus sinistré de l'ensemble du domaine touristique suisse. Cette mesure supplémentaire ciblée s'intégrerait dans l'esprit de la révision en prenant en compte la faiblesse actuel de ce segment touristique particulier. Par ailleurs, la prochaine révision de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) annoncée est considérée comme urgente afin de faire évoluer les périmètres, même temporairement, en faveur des zones touristiques de plaine et urbaines.

En vous remerciant de l'attention portée à ses remarques et de les relayer, la Municipalité vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter